

**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

*Direction départementale  
des Territoires*

Angers le **08 JUIL. 2016**

*Service Urbanisme, Aménagement et Risques  
Unité « Prévention des Risques Naturels et Technologiques »  
SUAR/PRNT -*

**Directive Inondation**  
**Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation  
des vals de la Maine et du Louet**  
**Présidée par Monsieur Pascal GAUCI,  
Secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire**  
**Compte-rendu du comité de pilotage du 13 juin 2016**

En introduction, M. le secrétaire général rappelle les obligations de prévention des risques inondations et l'importance de la mise en œuvre des objectifs de la directive inondation.

**1** / Mme Schaller, directrice adjointe de la direction départementale des territoires, rappelle les étapes de la mise en œuvre de la directive : L'Évaluation Préliminaire des Risques d'inondation (EPRI), le choix des Territoires à Risque Important (TRI), la cartographie des risques pour trois scénarios de crue et l'élaboration d'un Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRi) sur le district Loire-Bretagne; celui-ci décline les objectifs de la Stratégie Nationale.

Elle rappelle les modalités d'association des acteurs locaux, ainsi que les premières phases de concertation en 2013 et 2014, deux conférences des acteurs et un comité de pilotage ; et en 2016, les premières concertations avec les collectivités, par la présentation du projet de diagnostic territorial.

**2** / Mme Virginie Gaspari de l'Établissement public Loire, et M. Alain Durand de la DDT, présentent le projet de diagnostic territorial. La validation de ce document est la première étape de la stratégie ; il doit être partagé par les collectivités.

Il se compose de 5 chapitres :

- Les caractéristiques du territoire : dégager les spécificités et affiner la connaissance du fonctionnement hydrologique et hydraulique du territoire
- La caractérisation de l'aléa : issue de la phase cartographique de la directive,
- Un état des lieux des enjeux potentiels à l'échelle de la zone inondable, et leur vulnérabilité,
- Un état des lieux des enjeux hors zone inondable, impactés directement : impacts liés aux dysfonctionnements des réseaux,
- Un état des lieux des dispositifs existants : prévision des crues, prévention des inondations et protection des enjeux.

4 / M. Jean Rousselot, responsable du service gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations à Angers Loire Métropole, présente les suites à donner.

- Le comité technique :

Il propose au comité de pilotage les actions et le calendrier de mise en œuvre.

Sur proposition des porteurs de projet et des membres du comité de pilotage, le comité technique sera composé de la Préfecture/DDT, d'Angers Loire Métropole, de l'Établissement public Loire, du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC), et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

- Le cadre de la concertation et d'élaboration du programme d'actions :

Suite à la phase de diagnostic, il est proposé :

➤ D'envoyer un questionnaire aux membres de la conférence des acteurs pour faire ressortir les attentes et les priorités. Le délai de réponse est situé entre mi-juin (date d'envoi) et fin juillet. Les membres du comité de pilotage souhaitent un retour des réponses pour fin juillet, si nécessaire une relance sera faite mi-juillet, **le document est validé dans ces conditions.**

M. André Marchand précise qu'il faudra assister les organismes répondant aux questionnaires.

Réponse de M. Demois : L'objectif du questionnaire est de faire ressortir les besoins du territoire, mais aussi de recenser les connaissances des acteurs. Il est aussi important de connaître le niveau d'information des acteurs, ce qui peut laisser préjuger d'actions de sensibilisation à inscrire à la Stratégie, l'idée n'est donc pas de répondre de manière parfaite mais en fonction des connaissances. Cependant, les services seront bien sûr disponibles en cas de problème lié à cette concertation.

➤ D'organiser des groupes de travail, qui, à partir des éléments du diagnostic et des retours du questionnaire, devront proposer les actions à mettre en œuvre.

Il est proposé trois groupes de travail thématiques : Conscience et culture du risque, planification et aménagement, et gestion de crise, et un groupe de travail spécifique réseaux (thème défini sensible suite au diagnostic).

Il est programmé de réunir les groupes de travail entre septembre et octobre 2016.

**Sans observation des membres du comité de pilotage ces propositions sont validées.**

- Le calendrier prévisionnel :

Suite à ces propositions le plan d'action pourrait être validé par le comité de pilotage, et présenté à la conférence des acteurs, pour la fin 2016. Mme Schaller fait remarquer que l'avancement au niveau national des stratégies, tout en conservant cet objectif de fin d'année, permet d'envisager un dépassement sur 2017.

#### 5 / divers

Une aide financière plafonnée à 20 000 € a été attribuée à chaque TRI pour organiser en 2016 une action forte de mobilisation des populations. Cette somme est à répartir sur les deux sous bassins.

Les demandes doivent être transmises à la Direction Générale de la Prévention des Risques avant le 15 juillet.

Compte tenu des délais très contraints la demande pourra être présentée avec une estimation sommaire du coût global de l'opération.

Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire,



Pascal GAUCI

P.J. : Document de la présentation faite en séance

Diffusion aux participants

**Comité de Pilotage  
de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation  
(SLGRI)**

-----

**le 13 juin 2016  
à la Préfecture de Maine-et-Loire**

**Liste des participants**

<b>Noms – Prénoms</b>	<b>Qualité, Communes ou Organismes</b>
DEMOIS Jean-Louis	Vice-Président Angers Loire Métropole
CHOLLET Sylvain	Angers Loire Métropole
ROUSSELOT Jean	Angers Loire Métropole
ZEIMERT Jacques	Association Sauvegarde de l'Anjou
LANDREAU Bruno	CEREMA
GARREAU Emmanuel	Chambre d'Agriculture 49
PANNEAU Alain	Conseiller municipal Cheffes
DEBLANGY Béatrice	DREAL Pays de la Loire
GASPARI Virginie	Etablissement Public Loire
LE SOMMER Maxime	Etablissement Public Loire
RÉMOND Agathe	IIBS – Sage Sarthe Aval
MARCHAND André	Maire de Briollay
BIGOT Joël	Maire des Ponts de Cé
VIOT Pierrick	SDIS 49
GAUCI Pascal	Secrétaire Général de la Préfecture
HEULIN Monique	SIDPC Préfecture
SCHALLER Isabelle	DDT 49 / Directrice Adjointe
DURAND Alain	DDT 49 / SUAR/Unité prévention des risques
HIPPOLYTE Jean-Claude	DDT 49 / SUAR/Unité prévention des risques
THUYA Néva	DDT 49 / SUAR/Unité prévention des risques - Stagiaire